

La Gazette de Sorel

Journal Semi-Quotidien Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

REDIGE PAR UN COMITE DE COLLABORATEURS.

PUBLIE DANS LES INTERETS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVERT, Imprimeur.

Bruneau & Sylvestre,

Médecins & Pharmaciens,
No. 14, RUE DU ROI, --- SOREL.

PARFUMERIE DE LUBIN, PROT & LEGRAND,
Eponges de Venise pour les baigns,
Objets de toilette, brosse, peignes, savons, Etc.
Remède sans pareil de Mohr pour le mal de dents.

Résidence privée : Dr. BRUNEAU, No. 6, Rue Georges.
Dr. SYLVESTRE, à la Pharmacie.
CONSULTATION à TOUTE HEURE du JOUR et de la NUIT.

Le soussigné offre en vente, à prix réduits,

Jouets en bois &c., pour enfants,
Bagues, Epinglettes, Boucles d'oreilles, &c.,
Chandeliers en bronze à 2, 3 et 4 lumières.
Services en porcelaine, décorés et autres,
Divers objets convenables pour Etrennes ou cadeaux,

Kérosène, Huile de Charbon Supérieure importée
des Etats-Unis.

A. D. BRUNEAU.

No. 16, Rue du Roi.

Sorel, 23 déc. 1875.

Automne de 1875.

DAVID FINLAY,

MARCHAND-TAILLEUR ET MARCHAND DE MARCHANDISES

SECHES,

A le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général, que son assortiment d'automne est maintenant au complet, et comprend, entre autres articles, dont l'énumération serait trop longue, les suivants :

Des Tweeds de la meilleure qualité et des patrons les plus nouveaux,

Etoffes à Capot,

Casimirs Noirs,

Draps Noirs,

Des Draps de Castor et Pilot bleus, Noirs, Bruns, et Gris.

Une modiste des plus habiles est à la disposition des acheteurs, pour les chapeaux.

Tous les ordres recevront une attention spéciale et seront exécutés promptement.

Venez rendre visite à ce magasin avant d'aller ailleurs, et vous vous convaincrez qu'il ne peut y avoir de meilleur assortiment que celui de

DAVID FINLAY,

No. 12, Rue du Roi,

SOREL.

Sorel, 3 avril 1875.

ASSUREZ-VOUS

STADACONA

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.

DIRECTION DE MONTREAL :

Thomas Workman, Ecr.

Maunio Cuvillier, Ecr.

Thomas Timin, Ecr.

Amable Jodoin, Ecr.

Geo. D. Ferrier, Ecr.

UNE COMPAGNIE NATIONALE

BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC.

SUCCURSALE :

15 PLACE D'ARMES

G. O. FERRAULT, Sec. & Gérant,

District de Montreal.

MONTREAL

JOSEPH CARTIER,

Agent à Sorel

Pour les Comités de Richelieu, Berthier et Yamaska.

BUREAU, — No. 10, Rue Augusta, Place du Marché,

Sorel 30 Mars, 1876. —

LE CHASSEPOT DU PETIT JESUS.

Il y a aujourd'hui cinq ans de cela :

Le vieux père Rolland, un marin qui commandait la division, et qui n'avait pas froid aux yeux, nous avait envoyés en reconnaissance le long du Doubs, jusqu'à Plommecy, à douze lieues de Besançon. On avait marché tout le jour, tantôt sur le chemin de halage, où la neige avait un pied de haut, tantôt par des sentiers de traverse, qu'un troupeau de bœufs avait changés en fondrières de boue. Grâce aux détours du fleuve, et malgré les accorcois, nous avions fait plus de dix lieues depuis quatre heures du matin, quand nous arrivâmes à Plommecy à la nuit tombante. Mornes, harassés, muets, nous traînions la jambe, avec ce balancement lourd et régulier des soldats las, qui de temps en temps donnaient un coup d'épaule pour remonter le sac. Seul, un vieux contrebandier, que nous appelions le sapeur à cause de sa grande barbe, avait conservé de l'allure et de l'entrain. Il allait du même pas allègre solide et à travers ses moustaches pleines de glaçons, il chantonnait son interminable refrain :

Mon habit à deux boutons,
Marchons légère, légère,
Mon habit à trois boutons,
Marchons légèrement.

On repit un peu de vigneur en approchant de Plommecy. Là bas, au bord de l'eau, sur le ciel d'un gris terne, les toits couverts de neige, faisaient de grandes taches blanches.

— Allons ! allons ! dit le sapeur, du cœur aux semelles, les enfants ! Et il chantait :

Y aura la goutte à boire là haut,
Y aura la goutte à boire.

On redoubla le pas pour arriver. Les Prussiens, on n'y pensait guère. Depuis le matin qu'on trimait pour le signal, on ne les avait pas rencontrés une seule fois.

— Des farceurs ! disait un loustic, ils ne se laissent pas voir, et il faut les reconnaître.

On y songea cependant aux abords du village. Aucun mouvement ! Pas de lumière ! Un silence de mort. Est-ce que les paratonnerres seraient embusqués là-dedans ? Chacun fit passer son chassepot du cran de sûreté au cran de départ, et mit le doigt sur la gâchette. Les jarrets frugues redevinrent élastiques ; les reins raidis s'assouplirent pour prendre la position de marche aux aguets et on entra entre les premières maisons, prêts à se reposer d'un jour de marche par une nuit de combat.

— Ah ça, c'est un cimetière, ici, dit quelqu'un. Si on frappait à cette porte ! Les gens nous diront ce qu'il y a, nous trouverons au moins à qui parler, quand ce ne serait qu'à coups de fusil.

On frappa. Personne ne répondit.

On frappa à une autre porte. Personne encore.

À la troisième, le lieutenant donna un grand coup de pied dans le panneau de bois, et la porte s'étant ouverte sous le choc, il pénétra dans la maison, le revolver au poing. Dix hommes le suivaient. Nous restions cinq dans la rue pour veiller au grain.

Trois minutes après, nos hommes revenaient, la mine inquiète. La maison était vide. Une autre, une autre encore furent ouvertes. Toujours la même chose : le village était abandonné.

— Diable ! diable ! fit le lieutenant. Les Prussiens sont venus par ici, pendant que nous regardions l'eau couler dans le Doubs. Les paysans auront filé sur Baume. Il faudrait faire bonne garde cette nuit.

Il plaça donc une sentinelle à chaque bout de rue, une autre sur le pont qui menait à la plaine, et conduisit le reste de ses hommes vers la ferme qui paraissait la plus importante, afin qu'on y fit la soupe et qu'on s'arrangeât pour y dormir.

Mais à peine eut-il poussé la grande porte de la cour, que tous nos soupçons furent confirmés : c'est là que les Prussiens s'étaient logés ; on le voyait au bac renversé, au foie jeté prodigieusement du grenier et laissé dans le coulin, à la porte de la cave défoncée et aux bouteilles vidées éparpillées dans la paille du canton-

nement. Un poste de uhlans avait dû passer la nuit dans la cour, les officiers occupant la maison.

En trois bonds nous tîmes dans l'intérieur. Plus de doute : une table convertie d'assiettes sales, de verre à demi vidés, de flacons cassés au col, les restes d'une orgie de goinfres. Dans la cheminée, des bûches empilées de champ et en tas, brûlant encore. Le lit était défait, comme éventré. Des bottes boueuses avaient maculé les draps de belle toile blanche.

Comme le lieutenant délibérait s'il n'y avait pas moyen de pour suivre ces gueux, le sapeur, qui était allé forer dans les étables avec l'espoir de dénicher quelques œufs, nous appela du fond de la cour. On courut à sa voix.

Le sapeur était en train de consoler un petit garçon de douze à treize ans, qui pleurait à fendre l'âme. Il l'embrassait, étouffant de sa grosse barbe les sanglots de l'enfant et lui disait :

Je te promets que nous les attrapons. Ne pleure pas. Je t'en donnerai un à tuer.

Nous n'y comprenions rien. Mais le lieutenant ayant allumé une lanterne qui éclaira l'étable, nous comprîmes tout. Dans un coin, près de la crèche, deux corps gisaient, un homme et une femme. Derrière eux, sur le mur, s'étaient deux larges étoiles de cervelle et de sang. Les deux cadavres se tenaient par la main.

— Papa ! maman ! criait le petit sans écouter les consolations du sapeur.

Il se calma pourtant à notre vue, et put enfin nous raconter son malheur. Les paysans avaient quitté le village d'un jour à la nouvelle des uhlans qui s'approchaient ; son père et sa mère seuls avaient voulu rester ; les Prussiens étaient venus, avaient tout mis au pillage, mais, au moment de les voir partir, le père n'avait pu s'empêcher d'insulter l'officier qui avait souffleté le père ; le père s'était jeté sur lui pour l'étrangler ; et alors l'officier avait fait conduire le père et la mère dans cette étable, et leur avait brûlé la cervelle avec son revolver.

Oh ! disait l'enfant, je le reconnaitrai bien, le brigand, et je le tue !

Puis se tournant vers le lieutenant, il lui demanda soudain :

— Voulez-vous m'engager dans vos francs-tireurs ?

Le lieutenant comprit qu'il ne pouvait désoler le pauvre petit, et qu'il serait toujours temps de lui faire comprendre l'impossibilité de sa demande.

— Oui, répondit-il.

— Alors, donnez-moi un fusil, et je vais aller tuer des Prussiens.

— Je n'ai pas de fusil, mon petit ami reprit le lieutenant. Viens avec nous à Besançon. Nous verrons, quand nous serons là.

Un peu consolé par cette promesse, l'enfant se laissa emmener dans la grande chambre, pendant que nous enterriions tant bien que mal ses parents.

Le lendemain, il revenait avec nous et, comme au bout de cinq ou six lieues il n'en pouvait plus de lassitude, le sapeur le prit à califourchon sur son sac et le porta jusqu'à la fin de l'étape, en marchant toujours de son pas allègre et solide, et en chantonnant son interminable refrain :

Mon habit à cent boutons,
Marchons légère, légère,
Mon habit à cent-on boutons,
Marchons légèrement.

II

Le lendemain et le surlendemain l'enfant régalait avec nous, et personne eut le courage de lui dire qu'on n'engageait pas de franc-tireurs de treize ans. Chaque jour plus ardemment il demandait un fusil, et s'irritait de ne pas être habillé et armé en soldat.

— Si vous partez demain, disait-il, je ne serais pas prêt, et vous ne voulez pas m'emmenner.

Ce soir là, c'était Noël. On s'arrangea pour faire un petit réveillon chez le brave homme qui nous logeait à dix aux Chaprais, faubourg de Besançon. Le petit devait en être tre. Cela l'égayerait. On le mit donc coucher sur les sept heures, et on lui promit de le réveiller à minuit.

À onze heures et demie, j'étais là, un peu en avance. Je montai à la chambre où dormait l'orphelin,

pour laisser la salle d'en bas à la mère Gaudot qui préparait le réveillon. L'enfant dormait et ma lumière ne le réveilla pas. Il faisait froid dans cette pièce, machinalement je regardai la cheminée.

O force des habitudes douces ! L'enfant, oubliant sa douleur, avait mis dans l'âtre des souliers, comme au beau temps où le petit Jésus lui apportait son Noël. L'innocent ne savait pas que sa mère était morte, petit Jésus aussi était mort, et confiant, il attendait dans un tranquille sommeil le présent du bon Dieu. Quelle désillusion, au réveil ! Comme cela lui semblerait triste, de se voir abandonné du ciel ! Ses parents tués, lui seul au monde, voilà donc que le petit Jésus l'oubliait ! Comme il allait se sentir doublement orphelin !

Tout à coup une idée me prit. Degringolant l'escalier :

— Mère Gaudot, m'écriai-je, le petit dort là haut. Faites en sorte qu'on ne le réveille pas avant mon retour. Dites à mes amis que c'est dans son intérêt. Attendez moi pour commencer le réveillon.

Et je filai vers l'arsenal, où je connaissais un maître armurier.

À minuit et quelques minutes, j'étais là. Tout le monde m'attendait.

— Ah ça, qu'est-ce que cela signifie ? dit le sapeur.

— Laissez, laissez, répondis-je en dissimulant quelque chose sous ma capote. L'enfant n'est pas réveillé au moins ?

— Mais non, parbleu !

Je montai alors à pas de loup, sans vouloir dire ce que j'allais faire.

— Là, maintenant, fis-je en redescendant, appelez-le si vous voulez, mais d'ici.

On cria, on cogna au plafond, et presque aussitôt on vit arriver l'enfant radieux, en chemin, avec un képi, une cartouchière au flanc, en brandissant un petit chassepot de cavalerie.

— Vive Noël ! criait-il ; voyez le beau chassepot du petit Jésus !

III

Le lendemain nous partions en expédition. Quatre jours après nous trouvions les prussiens, près de Belfort, et une escarmouche s'engageait.

C'était sous bois, le matin. La broue accrochée aux broussailles se déchirait à l'éclair des coups de fusil. On se voyait à peine. Tout à coup l'enfant poussa un grand cri.

— Il est là ! il est là ! je le vois ! là, derrière ce gros chêne.

Il montrait un arbre isolé dans une clairière, et derrière lequel, en effet, semblait se mouvoir un cavalier. Il avait reconnu l'officier de uhlans. Il voulait s'élancer de ce côté. Le bond qu'il fit le démasqua, et il tomba avec une balle dans la poitrine. L'officier avait tiré un coup de revolver.

— Sale lâche ! cria le sapeur.

Et, de sa main assurée, il épaula lentement.

Paf ! le cheval de l'officier avait la jambe de devant cassée et s'abat- tait prenant son maître sous lui.

— Et avant ! vengeons le petit ! dit le sapeur.

À pas de course on franchit la clairière. Les Prussiens, voyant leur chef à terre, filaient devant nous. Le sapeur arriva le premier sur l'officier, et reçut une balle dans son képi, qui s'envola comme un oiseau.

— Tire toujours, mon bonhomme ! lui dit-il, en lui saisissant le poing dans sa main d'acier.

Les quatre derniers coups de revolver partirent en l'air, et le sapeur, retirant son prisonnier engagé sous son cheval, lui mit un genou sur sa poitrine.

— Apportez le petit, criait-il.

Le petit râla en ce moment.

— On ne peut pas, répondit-on, il va mourir.

— Sacrebleu ! dit le vieux contrebandier, il ne faut pourtant pas qu'il s'en aille sans être content.

Et, prenant l'officier à bras-le-corps, lui tenant les mains derrière le dos, il le porta auprès de l'enfant.

L'enfant eut un sourire de joie, et la vie lui revint.

— Lâche ! lâche ! murmurait-il.

On l'avait assis contre un arbre, et le sapeur tenait devant lui l'officier à genoux.

— Tue-le, mon petit : tue-le, va ! tu sais bien que je te l'ai promis.

L'enfant tourmentait d'une main

convulsive son chassepot gisant à terre entre ses jambes. Tout d'un coup, par un brusque mouvement, rétroissant tout ce qui restait de vigneur pour ce dernier effort, il appuya la crosse de l'arme sur sa poitrine blessée, dirigea le canon vers la figure de l'Allemand, et lâcha le coup en fermant les yeux.

L'officier avait la tête fracassée, et l'enfant était mort.

— Pauvre petit ! dit le sapeur en mangeant une grosse lame, il a tout de même eu de belles étreintes.

JEAN RICHELIEU.

LA STÈLE DU ROI MESA.

Savez-vous seulement ce que c'est que le roi Mesa ? — Ma foi, je dois vous avouer que, jusqu'à hier, je l'ignorais aussi parfaitement que possible. Mais, bien qu'il ait vécu il y a 2,800 ans, le roi Mesa est aujourd'hui à l'ordre du jour de l'actualité, et j'ai dû m'enquérir de ses faits et gestes.

Mesa était roi des Moabites et tributaire du roi d'Israël, à qui il était tenu de « verser » annuellement cent mille agneaux et cent mille bœufs. — Une orgie de gigots ! — Un jour, il se lassa, leva une armée, battit son suzerain comme un père, et, en mémoire de son triomphe, fit graver le sommaire de sa campagne sur une borne en basalte noir.

Cette borne — ou stèle — fut placée sur les bords de la mer Morte et resta vingt-huit siècles, jusqu'au jour où M. Clermont-Ganneau, consul de France, Penleva avec mille difficultés et l'envoya au musée du Louvre.

Elle vient d'y être installée... et voilà pourquoi c'est une actualité de parler en janvier 1876 du roi Mesa, qui vivait huit siècles avant Jésus-Christ.

L'inscription de cette stèle est la plus ancienne qui soit au monde, — la plus ancienne du moins qui ait pu être déchiffrée. Celle de l'obélisque de la place de la Concorde est plus vieille, en effet, mais personne n'a jamais pu en lire un traitre mot.

Voici, d'après M. Clermont-Ganneau, — lequel est, parait-il, un grand savant — le commencement de l'inscription :

Moi, Mesa, je me suis emparé des vases sacrés de Jérusalem, que j'ai traînés à terre devant l'idole de Chamos...

Cela n'est pas assez modeste. Aussi avant de faire au roi Mesa ce tort de le regarder délinquamment comme un souverain gangréné de fatuité, convient-il peut-être de se dire :

— Au fait, M. Clermont-Ganneau est-il bien sûr de sa traduction ?

Que M. Clermont-Ganneau me pardonne en effet, mais, toutes les fois que je vois un savant lire couramment une inscription qui a deux ou trois mille ans d'existence, je ne puis m'empêcher de me rappeler la discussion qui s'éleva à propos d'une vieille pierre où se lisait ceci :

ES
PECES DIM
BEC
ILE
S

— C'est une inscription faite par l'ordre de César, en vieux gaulois, dit un premier savant. Cela veut dire :

Moi, César,
J'ai dompté les Gauls,
Malgré leur vaillance,

— Du tout, protesta un second savant, cela est du pur carthaginois écrit en caractères romains, et cela se traduit :

Annibal,
Fils d'Amilcar,
A dédié cette colonne aux dieux.

— Un troisième savant envoya à l'Académie des sciences la version que voici :

Fontaine publique.
Que les Dieux bénissent son eau !

Or, l'inscription était l'œuvre d'un mauvais plaisant qui, un beau jour, mit dans les journaux la manière de lire couramment :

ESPÈCES D'IMBECTILES !

Ce qui était dur, mais mérité. Aussi, rien ne me prouve absolument que les caractères tracés sur la stèle qu'on vient d'installer si pompeusement au Louvre, ne

veulent pas dire tout simplement en vieux arabe :

Les chameaux qui circulent au bord de la mer Morte doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires sous peine d'amende.

Si la traduction de M. Clermont-Ganneu peut paraître contestable aux ignorants comme moi, il y a du moins une chose qui ne l'est pas, c'est la persévérance et l'énergie qu'il a dû déployer pour s'emparer de la stèle du roi Mésa.

Jugez en par ce rapide historique de ses efforts. — Ce fut en 1870, alors qu'il était au consulat de France à Jérusalem, qu'il entendit parler pour la première fois d'un monument placé à l'entrée d'un petit village voisin de la mer Morte et couvert de caractères mystérieux. Il envoya deux Arabes en prendre une empreinte. Ils y réussirent à peu près, mais l'un d'eux fut grièvement blessé par les Bédouins.

Quelque temps après, un autre Arabe, envoyé par M. Ganneu, faisait un dessin très exact de la stèle.

Convaincu qu'elle avait une valeur énorme au point de vue paléographique, M. Clermont-Ganneu organisa alors une expédition pour s'en emparer. Mais il rencontra une vive résistance; prenant la stèle pour un talisman, les Bédouins, plutôt que de la laisser enlever, la brisèrent et s'en partagèrent les morceaux.

Il fallut des années pour racheter, à prix d'or, tous ces fragments épars et reconstituer le monument que vous pouvez aller voir au Louvre, à partir d'aujourd'hui.

PUNCH.

La Gazette de Sorel

Jeudi, 3 février 1876.

Le cabinet provincial.

M. DeBoucherville a reconstitué son cabinet dans le seul but, évidemment, de ne pas s'aliéner la coterie de la *Minerve*. MM. Chapleau et Ross sont redevenus ministres; M. Fortin a été fait Orateur; M. Oumet est nommé surintendant de l'Éducation, de sorte que l'on peut dire que les chevaliers des Tanneries et leurs amis ont repris le haut du pavé.

Le *Nouveau-Monde* trouve toujours que tout est pour le mieux et dans le meilleur des mondes !

MM. Dansereau et Desjardins se sont donnés le baiser Lamourette ! Cela étant, tout le monde nouveau et ancien doit être satisfait ! Telle est la politique en ce pays, suivant M. Desjardins ! Les plus grands scandales s'oublient du jour au lendemain; on peut adorer aujourd'hui ce que la veille on couvait de boue ! Telle est la politique du *Nouveau-Monde* !

Le *Journal des Trois-Rivières* n'est cependant pas de l'avis du *Nouveau-Monde*. Il y a, il est vrai, une différence très-marquée entre ces deux feuilles; c'est que le *Nouveau-Monde* s'occupe de l'hypocrisie par tous les pores et fait servir toutes les situations à son avantage particulier. Mais c'est différent pour notre confrère trifluvien; il a des idées plus élevées.

Le *Journal des Trois-Rivières* est par fois trop entier dans ses opinions et il ne prend pas assez en considération la position difficile qui nous est faite, au point de vue national et religieux pour le règlement de diverses questions, mais il est honnête. Telle est la différence entre ces deux feuilles politico-religieuses et elle mérite d'être signalée.

Voici ce que le *Journal des Trois-Rivières* dit de la nouvelle reconstitution du cabinet DeBoucherville :

"M. DeBoucherville a imposé à son parti des hommes qui ont déjà paru sur la scène politique et joué un rôle qui peu d'hommes voudraient reprendre. Là est la difficulté et nous ne savons pas comment on la tournera."

"Parmi les hommes publics, il y en a un certain nombre qui ont l'échine souple et qui sont capables de faire face des deux côtés opposés à la fois. Le nouveau cabinet peut compter sur ces hommes, mais nous sommes certains qu'il a blessé les autres. Il n'y a pas deux ans, il fallait regarder en bas pour trouver certains personnages. C'étaient eux-mêmes qui avaient descendu dans l'échelle sociale; aujourd'hui quand nous regardons en haut, nous voyons qu'on les y a remontés de force. Si bien disposé qu'on soit, on ne peut guère trouver de mérite dans cette opération. Il vaudrait mieux ne pas le dire, répéteront les uns; mais pourrions-nous nous empêcher de le penser ?"

"Quant à nous, pendant que deux des nouveaux ministres formaient partie d'une administration précédente, nous avons eu occasion de les juger et depuis ils n'ont rien fait pour changer ni nos opinions, ni nos sentiments, celles d'un grand nombre. Nous ne répéterons pas l'histoire des nouvelles arrivées, elle est connue de satellite, à part celle de M. Baker qui n'a pas encore de passé politique."

Nous pouvons ajouter que M. Baker a joué un rôle bien insignifiant et parfois ridicule lorsqu'il était député à Ottawa.

Notre confrère trifluvien conclut en disant :

"En somme nous considérons que M. DeBoucherville vient de faire une faute politique dont lui-même le premier et tout le parti conservateur souffriront grandement."

Nous pensons que notre confrère a raison. Tous ceux qui ont, jusqu'à présent, prétendu que M. DeBoucherville serait

trop ferme pour s'allier aux corrupteurs des Tanneries et pour s'unir ainsi corps et âme à l'impudente *Minerve*, ne peuvent pas maintenant nier qu'ils se sont trompés ou qu'ils ont été trompés.

M. DeBoucherville a donc, lui-même, signifié son arrêt de mort !

G. I. B.

NOMINATION.

Au moment de mettre sous presse, une dépêche nous annonce la nomination de M. F. Rainville, Bar., avocat de Montréal, à la charge de Juge de la Cour Supérieure, en remplacement de l'hon. Juge Beaudry. Nous félicitons le Gouvernement et Mr. Rainville de cette nomination.

Le bilan économique de la France en 1875.

Au moment où la France entière se prononce—indirectement, il est vrai,—sur la forme de son gouvernement, il est intéressant de montrer à quel degré l'établissement de la République, voté le 25 février 1875, a donné de confiance aux affaires, et à quel salutaire à la prospérité du pays.

Si l'on envisage le commerce en général, dit le *Journal du Havre*, on voit que, dans les onze premiers mois de 1875, le mouvement des échanges s'est élevé à 7 milliards 16 millions de francs, au lieu de 6 milliards 589 millions pour les onze premiers mois de 1874; il y a donc augmentation de 427 de francs ou d'environ 7 p. c., proportion que n'avait jamais connue la France sous l'empire ni sous les régimes précédents.

Si, au lieu de considérer ces chiffres totaux, on examine les principaux éléments, l'importation et l'exportation, on constate un progrès pour l'une et pour l'autre, mais surtout pour la dernière.

Voilà un premier indice d'activité et de prospérité. Mais il ne faut pas croire que ce symptôme se manifeste simultanément chez les autres nations européennes. En effet, prenons pour exemple, l'opulente Angleterre : elle est loin de nous offrir le même spectacle. Son commerce extérieur, beaucoup plus considérable d'ailleurs que le nôtre—y est en souffrance.

Dans les onze premiers mois de 1875, le mouvement des échanges du Royaume-Uni avec l'étranger s'est élevé à 13 milliards 983 millions de francs, comprenant l'importation, la réexportation des objets importés et l'exportation des produits indigènes, tandis que, durant la période correspondante de 1874, il avait dépassé 15 milliards 196 millions; il y a donc diminution pour 1875.

Mais, si l'on examine les deux principaux éléments de ces totaux, l'importation et l'exportation, on voit encore mieux comment l'Angleterre a souffert pendant que nous prospérons. Les importations durant les onze mois de 1875, y ont été pour 8 milliards 545 millions, au lieu de 8 milliards 514 millions pour la période correspondante de l'année. Mais les exportations anglaises ont considérablement baissé : au lieu de 5 milliards 540 millions pour les onze premiers mois de 1874, elles n'ont atteint que 5 milliards 155 millions pendant la même période de 1875; ce qui établit une diminution de 385 millions. Elles ont donc fléchi de 7 p. c., pendant que les nôtres montaient de 9 p. c.

Si nous consultons maintenant le tableau des recettes des chemins de fer, qui est l'un des meilleurs signes de l'activité des échanges à l'intérieur du pays, nous y trouverons une preuve nouvelle dans la prospérité économique de la France.

Pendant les trois premiers trimestres de 1875, nos 19,563 kilomètres de voies ferrées d'intérêt général ont produit 627 millions de recettes brutes, tandis que, pendant les mêmes mois de 1874, les 18,886 kilomètres alors en exploitation n'avaient fourni que 587 millions. L'accroissement est donc de 40 millions en chiffres ronds pour 1875.

Si, au lieu de la recette de tout le réseau, l'on s'en tient à l'examen de la recette kilométrique, on voit que celle-ci s'est élevée de fr. 31,432 dans les trois premiers trimestres de 1874, à fr. 32,455 pour les trois mois correspondants de 1875; ce qui fait une augmentation kilométrique de fr. 1,023.

Les revenus publics, le rendement des impôts, qui sont aussi l'un des meilleurs critères de la prospérité générale, sont rentrés avec une régularité et une facilité admirable qui font le plus grand honneur à la sagesse et au patriotisme du contribuable français, et l'on peut dire que nous sommes les meilleurs payeurs du continent européen.

À la fin du troisième trimestre de 1875, les impôts et les revenus indirects offraient chez nous une augmentation de 100 millions en chiffres ronds comparativement avec les correspondants de 1874, et de 69 millions relativement aux prévisions budgétaires.

L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières faisait pressentir, en outre, une plus-value de 3 millions.

La quatrième trimestre promet un digne complément à ce résultat. Il est aujourd'hui presque certain que l'ensemble de nos taxes produira en 1875 une centaine de millions de plus que les évaluations.

Il est impossible de dire qu'une situation économique est mauvaise quand les impôts rentrent avec tant de facilité.

Enfin, les fonds publics qui donnent la vraie mesure du crédit d'un pays, et par conséquent du degré de confiance qu'inspirent ses institutions et son avenir, ont également progressé depuis un an.

Du 1er janvier 1874 au 1er janvier 1875 notre rente 5 p. c. s'est élevée de 99 fr. à 104; notre rente 3 p. c. de 61 50 à 65 90;

les obligations du 2^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 3^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 4^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 5^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 6^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 7^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 8^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 9^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 10^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 11^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 12^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 13^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 14^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 15^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 16^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 17^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 18^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 19^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 20^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 21^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 22^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 23^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 24^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 25^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 26^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 27^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 28^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 29^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 30^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 31^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 32^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 33^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 34^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 35^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 36^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 37^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 38^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 39^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 40^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 41^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 42^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 43^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 44^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 45^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 46^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 47^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 48^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 49^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 50^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 51^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 52^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 53^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 54^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 55^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 56^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 57^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 58^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 59^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 60^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 61^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 62^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 63^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 64^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 65^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 66^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 67^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 68^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 69^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 70^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 71^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 72^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 73^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 74^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 75^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 76^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 77^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 78^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 79^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 80^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 81^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 82^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 83^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 84^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 85^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 86^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 87^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 88^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 89^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 90^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 91^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 92^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 93^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 94^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 95^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 96^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 97^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 98^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 99^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 100^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 101^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 102^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 103^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 104^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 105^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 106^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 107^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 108^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 109^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 110^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 111^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 112^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 113^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 114^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 115^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 116^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 117^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 118^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 119^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 120^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 121^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 122^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 123^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 124^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 125^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 126^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 127^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 128^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 129^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 130^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 131^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 132^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 133^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 134^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 135^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 136^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 137^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 138^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 139^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 140^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 141^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 142^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 143^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 144^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 145^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 146^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 147^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 148^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 149^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 150^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 151^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 152^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 153^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 154^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 155^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 156^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 157^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 158^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 159^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 160^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 161^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 162^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 163^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 164^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 165^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 166^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 167^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 168^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 169^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 170^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 171^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 172^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 173^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 174^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 175^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 176^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 177^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 178^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 179^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 180^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 181^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 182^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 183^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 184^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 185^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 186^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 187^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 188^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 189^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 190^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 191^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 192^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 193^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 194^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 195^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 196^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 197^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 198^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 199^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 200^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 201^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 202^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 203^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 204^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 205^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 206^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 207^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 208^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 209^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 210^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 211^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 212^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 213^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 214^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 215^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 216^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 217^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 218^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 219^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 220^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 221^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 222^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 223^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 224^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 225^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 226^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 227^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 228^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 229^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 230^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 231^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 232^e emprunt de 1873, de 100 fr. à 105; les obligations du 233<

